



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/076

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION
PARTENARIALE FRENCH TECH**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 20 mai 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 mai 2019

**Le 28 mai de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Saucats – Complexe culturel et sportif La Ruche

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M. BLANQUE	BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme CHENNA
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. BOS
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance
 Les procès-verbaux des réunions du 2 avril 2019 et du 9 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/076

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE FRENCH TECH

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier l'article 3-1-1,
Considérant l'avis de la commission Développement économique du 26/02/2019,
Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le concept « French Tech » a été créé en 2013 à l'initiative du Gouvernement dans l'optique de créer un grand mouvement de mobilisation collective autour de l'émergence des start-ups, c'est-à-dire des entreprises technologiques et innovantes à succès pour générer rapidement de la valeur économique et des emplois. Le programme établi comprend trois objectifs principaux :

- 1) Fédérer autour de la marque ouverte « La French Tech », associée à une démarche de labellisation d'écosystèmes remarquables appelés « Métropoles French Tech » ainsi que de Réseaux thématiques (MedTech pour la médecine, EdTech pour l'éducation, FoodTech pour l'agroalimentaire, FinTech pour la finance, GreenTech pour l'économie verte, DeepTech pour les projets de haute technologie, etc.)
- 2) Accélérer la croissance de l'écosystème startup avec notamment la création d'un fonds d'investissement de 200 M€ pour cofinancer des accélérateurs de startups privés
- 3) Rayonner avec 15 M€ investis pour renforcer l'attractivité de la French Tech à l'international.

En 2014, sous l'impulsion d'entrepreneurs, avec l'aide de Bordeaux Métropole, de la Mairie de Bordeaux, de la CCI Bordeaux-Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire bordelais a candidaté au label French Tech lancé par le Ministère de l'Économie. L'agglomération de Bordeaux a fait partie des premiers territoires à obtenir, en novembre 2014, ce label métropolitain qui distingue, en France, les écosystèmes de startups mobilisés et en croissance. Cette dynamique entrepreneuriale bordelaise s'est traduite par la création, le 31 décembre 2015, de l'association « French Tech Bordeaux ».

L'association « French Tech Bordeaux » est aujourd'hui constituée en une gouvernance à majorité entrepreneuriale et fédère l'ensemble de l'écosystème des startups et entreprises innovantes du territoire bordelais et néo-aquitain (startup, PME, grandes entreprises, clusters, associations, laboratoires de recherche, écoles, universités, ...).

Depuis cette année, elle propose spécifiquement aux structures d'accompagnement de start-ups (incubateurs, pépinières, accélérateurs, etc.) des conventions de partenariats ou d'adhésions spécifiques permettant à ces structures d'intégrer la dynamique.

La convention de partenariat proposée par l'Association French Tech Bordeaux couvre les points suivants :

- La CCM s'engagerait à :

- adhérer et faire adhérer l'ensemble des entreprises accompagnées qui le souhaitent à French Tech Bordeaux. La convention stipule que la CCM pourrait faire adhérer gratuitement 75 start-ups par an (à titre d'information, l'adhésion individuelle non parrainée est de 100€TTC/an/entreprise)
- promouvoir les actions de French Tech Bordeaux, en les relayant sur ses supports de communication adaptés (site Internet, supports de communication internes et externes)

- L'association French Tech Bordeaux s'engagerait à :

- présenter la CCM et détailler son offre d'accompagnement dans ses réseaux
- offrir à l'ensemble des entreprises accompagnées, les services adossées à l'adhésion (agenda, newsletter, publications d'offres d'emploi, appels à projets, salons, offres à l'international, tarifs préférentiels, dispositif Pass French Tech, accès événements spécifiques French Tech...).
- se déplacer en moyenne une demi-journée par trimestre au sein de la CCM afin de présenter la dynamique French Tech, orienter les entreprises accompagnées, présenter les salons et missions à l'international ou participer aux Comités d'agrément.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/076

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE FRENCH TECH

- communiquer spécifiquement six fois par an sur une entreprise accompagnée par la CCM dans le cadre d'une stratégie à travailler avec la CCM pour le choix de l'entreprise et le contenu de la communication.
- sourcer l'ensemble des événements nationaux et internationaux et à les relayer auprès des entreprises accompagnées.
- Promouvoir le partenariat French Tech Bordeaux – CCM sur ses différents supports de communication internes et externes.

Le montant de l'adhésion

Le montant de l'adhésion de la CCM à l'association « French Tech Bordeaux » est de 4600 € TTC. Il couvrirait la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale jointe avec French Tech.
- Prévoit le montant des dépenses sur le budget pour l'année 2019.
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 28 mai 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'Association French Tech Bordeaux, ayant son siège social à Bordeaux (33070) 20 quai Lawton, CS 50100, immatriculée à l'INSEE sous le numéro 818 313 264

représenté par Monsieur Jérôme Leleu, Président.

Ci-après désigné « **French Tech Bordeaux** »

D'une part,

ET

Communauté de Communes de Montesquieu, ayant son siège social est à Martillac (33650) Allée Jean Rostand, immatriculée sous le n° SIREN 243 301 264, et porteuse de la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Représenté(e) aux fins du présent accord de partenariat par Christian Tamarelle, Président, en vertu de la délibération n°2019/PROJET du Conseil Communautaire en date du 28 mai 2019.

Ci-après désigné « **Communauté de Communes de Montesquieu** »,

D'autre part,

Ci-après désigné(s) individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties »

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Préambule :

La « French Tech » désigne l'ensemble des acteurs qui travaillent dans ou pour les entreprises technologiques et innovantes françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes innovants, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche, organismes de formations, collectivités... qui s'engagent pour la croissance et le rayonnement international des startups.

Convaincu qu'il faut favoriser en France l'émergence d'entreprises technologiques et innovantes à succès pour générer de la valeur économique et des emplois, le Gouvernement a créé l'Initiative French Tech fin 2013 comme un grand mouvement de mobilisation collective. Son programme comprend trois objectifs principaux :

Fédérer autour de la marque ouverte « La French Tech », associée à une démarche de labellisation d'écosystèmes remarquables appelés « Métropoles French Tech » ainsi que de Réseaux thématiques

Accélérer la croissance de l'écosystème startup avec notamment la création d'un fonds d'investissement de 200 M€ pour cofinancer des accélérateurs de startups privés

Rayonner avec 15 M€ investis pour renforcer l'attractivité de la French Tech à l'international.

L'Association French Tech Bordeaux

En 2014, sous l'impulsion d'entrepreneurs, avec l'aide de Bordeaux Métropole, de la Mairie de Bordeaux, de la CCI Bordeaux-Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire bordelais a candidaté au label French Tech lancé par le Ministère de l'Économie.

L'agglomération de Bordeaux a fait partie des premiers territoires à obtenir, en novembre 2014, ce label métropolitain qui distingue, en France, les écosystèmes de startups mobilisés et en croissance. La très forte dynamique entrepreneuriale bordelaise s'est traduite par la création, le 31 décembre 2015, de l'association « French Tech Bordeaux ».

La création de l'association résulte d'une volonté forte d'instaurer une gouvernance à majorité entrepreneuriale de cette dynamique, en charge de la définition et de la mise en œuvre de la feuille de route définie collectivement et dont la concrétisation s'intègre également dans la création de la Cité Numérique, bâtiment totem de la French Tech Bordeaux, qui a vocation à accueillir des entreprises innovantes et des organismes de formation, notamment dans le secteur numérique, sur une surface de 25 000 m².

French Tech Bordeaux est une association qui fédère l'ensemble de l'écosystème des startups et entreprises innovantes du territoire bordelais et néo-aquitain (startup, PME, grandes entreprises, clusters, associations, laboratoires de recherche, écoles, universités, ...)

L'association a pour buts de développer la croissance des écosystèmes des startups et entreprises innovantes bordelaises et néo-aquitaines avec quatre grandes ambitions :

- Fédérer et animer l'écosystème au service de la croissance
- Développer les outils de partage des savoir-faire et d'accélération des projets sur le territoire
- Promouvoir et représenter les startups de Bordeaux et sa région
- Porter l'excellence française du label French Tech dans le territoire et à l'international

L'association agit indépendamment de tout groupement politique, syndical ou confessionnel.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) est un établissement Public de Coopération Intercommunale située aux portes de Bordeaux sur le Canton de La Brède. Le tissu économique du territoire est constituée de 2700 entreprises et quelques 4000 établissements sont enregistrés sur le territoire générant 11 500 emplois. La CCM gère en propre 19 zones d'activité économiques dont la Technopole Bordeaux Montesquieu, un site emblématique du territoire situé à Martillac.

En 2018, la Technopole Bordeaux Montesquieu regroupe une centaine d'entreprises innovantes (1300 emplois) spécialisées dans les domaines de la biotechnologie, des écotechnologies, de la vitiviniculture, du numérique et de l'électronique. Elle dispose actuellement d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises et d'hôtels d'entreprises publics et privés et lance un projet de développement de plateformes de soutien aux projets innovants (le projet EUREKAPOLE) constitué par un fablab industriel, un laboratoire mutualisé dédié aux sciences du vivant, un living-lab et un espace de co-working.

Ainsi, la Communauté de Communes de Montesquieu et la French Tech Bordeaux ont souhaité formaliser les modalités de leur partenariat, à la fois pour optimiser son efficacité et lui assurer une meilleure visibilité. Ils sont convaincus qu'ils pourront ainsi, ensemble, doter l'économie locale d'un moteur supplémentaire, et contribuer à l'ensemble des dynamiques à l'œuvre sur le territoire de la French Tech Bordeaux afin d'assurer le succès des entreprises de croissance.

EN CONSÉQUENCE IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Par la présente convention, la French Tech Bordeaux et la Communauté de Communes de Montesquieu définissent des objectifs partagés dans le cadre du projet French Tech Bordeaux et s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, French Tech Bordeaux institue la Communauté de Communes de Montesquieu comme Partenaire pour la durée figurant aux présentes.

Article 2 : Engagement de la structure d'accompagnement

Dans le cadre du partenariat objet de la présente convention, la structure d'accompagnement s'engage :

- À adhérer et faire adhérer l'ensemble des entreprises accompagnées qui le souhaitent à French Tech Bordeaux.

Les adhésions seront à souscrire via le compte HelloAsso de French Tech Bordeaux. Un code spécifique sera édité et transmis à la structure d'accompagnement et à l'ensemble des entreprises accompagnées par la structure d'accompagnement. Chaque entreprise devra renseigner les informations relatives à toute adhésion via un formulaire spécifique réalisé par l'association French Tech Bordeaux.

L'adhésion à French Tech Bordeaux s'effectuant par année civile, le tarif d'adhésion est de 4600 € TTC pour l'année 2019.

Ce tarif forfaitaire d'adhésions, spécifique aux structures d'accompagnements, permet à La Communauté de Communes de Montesquieu qui accompagne entre 40 et 49 startups et entreprises simultanément de bénéficier de 75 adhésions maximum par an (autorisant un taux de renouvellement par an de la structure d'accompagnement jusqu'à 50%).

- À promouvoir les actions de French Tech Bordeaux, en les relayant sur ses supports de communication adaptés.

La structure d'accompagnement fera état de ce partenariat en plaçant le logo French Tech Bordeaux sur son site internet. La structure d'accompagnement pourra faire état plus précisément du partenariat (à l'exception des conditions financières qui demeureront confidentielles) sur ses différents supports de communication internes et externes.

Article 3 : Engagement de French Tech Bordeaux

Dans le cadre du partenariat objet de la présente convention, French Tech Bordeaux s'engage auprès de la structure d'accompagnement :

- A présenter sur son internet la structure d'accompagnement et détailler son offre d'accompagnement.
- À offrir à l'ensemble des entreprises accompagnées, les services adossées à l'adhésion (agenda, newsletter, publications d'offres d'emploi, appels à projets, salons, offres à l'international, tarifs préférentiels, dispositif Pass French Tech, accès événements spécifiques French Tech...).
- À se déplacer en moyenne une demi-journée par trimestre au sein de la structure d'accompagnement afin de présenter la dynamique French Tech, orienter au mieux les entreprises accompagnées, présenter les salons et mission à l'international ou participer au Comité d'agrément.
- À communiquer spécifiquement six fois par an sur une entreprise accompagnée par la structure d'accompagnement. Le choix de l'entreprise est à l'appréciation de la structure d'accompagnement. Le contenu texte et image est à fournir par la structure d'accompagnement dans un format préalablement précisé par l'association French Tech Bordeaux. L'association French Tech Bordeaux se réserve exceptionnellement le droit de refuser une ou plusieurs publications proposées.

- À sourcer l'ensemble des événements nationaux et internationaux et à les relayer auprès des entreprises accompagnées.
- French Tech Bordeaux pourra faire état du partenariat, objet de la présente convention (à l'exception des conditions financières qui demeureront confidentielles) sur ses différents supports de communication internes et externes.

Article 4 : Exclusivité

French Tech Bordeaux pourra être soutenu par d'autres structures d'accompagnement.
La CCM pourra intégrer d'autres réseaux regroupant des structures d'accompagnement, des clusters, des pôles de compétitivité et des associations s'inscrivant dans ses thématiques de spécialisation.

Article 5 : Durée de la présente convention

La convention est conclue pour l'année 2019. Au terme de la présente convention, pour quelque cause que ce soit, les Parties s'engagent expressément à ne plus communiquer sur cette dernière.

Article 6 : Suivi du Partenariat

Les Parties conviennent de désigner un interlocuteur pour assurer le suivi du partenariat :

- Pour French Tech Bordeaux : Le Directeur Délégué
- Pour la structure d'accompagnement : Le Vice-président en charge de l'Innovation et du Transfert de Technologies et le Responsable de Service Innovation

L'exécution du partenariat sera suivie par des échanges réguliers mis en place entre les interlocuteurs désignés par les Parties, en utilisant tout moyen de communication à disposition.

Article 7 : Renouvellement

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction dans les conditions définies par les deux Parties.

Les Parties s'engagent à se rapprocher pour envisager un éventuel renouvellement un mois avant le terme contractuellement prévu aux présentes.

Article 8 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations prévues par la présente convention, cette dernière sera résiliée de plein droit après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse pendant quinze (15) jours.

Article 9 : Divers

La nullité de l'une quelconque des clauses de la présente convention n'affectera en rien la validité des autres clauses.

Article 10 : Litiges

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux, et ce même en cas de référé, d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.



Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_076-DE

Article 11 : Droit applicable

La présente convention, sa conclusion, son exécution, son interprétation ainsi que ses suites sont régies par le Droit Français.

Fait en deux exemplaires à Bordeaux, le

Pour La Communauté de Communes de Montesquieu Pour L'association French Tech Bordeaux

Christian TAMARELLE
Président

Jérôme LELEU
Président